



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du

Lundi 1^{er} février 2021 à 19h30

L'an deux mil vingt-et-un, le premier février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, en session ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

- **Etaient présents** : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY, Paul MARTEL, Bernard HASPOT, Franck PAULAY, Alexis JANDET, Samuel GUYONVARCH, Nicolas FAUCHEUX et Mesdames Monique LE THIEC, Ange CROGUENOC, Anne-Laure MARCHAL, Sabrina LANOE, Aurélie LE FICHER, Maryvonne MORICE et Martine ROCA

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance :

Aurélie LE FICHER

L'ordre du jour est abordé :

1/ Validation du compte-rendu de la séance du lundi 14 décembre 2020

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, VALIDE le compte-rendu de la séance de conseil municipal du lundi 14 décembre 2020.

2/ Pacte de gouvernance

Monsieur Le Maire expose :

Par délibération n°132-2020 du 15 décembre 2020, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer un pacte de gouvernance au sein de la Communauté de Communes.

Les communes ont deux mois pour émettre un avis favorable à ce projet.

Principe

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (ou lors d'une fusion ou création d'un EPCI), le président de l'EPCI doit inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI ([art. L 5211-11-2](#) du CGCT).

Le conseil communautaire doit donc se prononcer sur l'opportunité d'établir un pacte de gouvernance. Dans l'affirmative, le pacte de gouvernance devra être approuvé dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres sur le projet de pacte.

Le pacte de gouvernance peut prévoir :

1/ Les conditions dans lesquelles sont mise en œuvre les dispositions de l'article L.5211-57 ;

2/ Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des Maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;

3/ Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres.

4/ La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L.5211-40-1.

5/ La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des Maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;

6/ Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au Maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles la Maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;

7/ Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;

8/ Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Après discussions et délibérations, le conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le Pacte de Gouvernance tel que présenté
-

3/ Police Pluri-communale : Convention formation bâton de défense

Monsieur Le Maire expose :

La réglementation impose aux policiers municipaux amenés à être dotés d'armes, de suivre une formation préalable à l'armement, assurée par le C.N.F.P.T., puis une formation à l'entraînement au moins deux fois par an.

La commune de Guérande dispose d'un agent MBTPI (Moniteur en bâtons et Techniques Professionnelles d'Intervention) qui pourrait intervenir et ainsi former nos policiers municipaux.

Cette formation serait gratuite et pourrait se faire un lundi matin par mois (3 heures). Pour ce faire, il convient de signer une convention avec la commune de Guérande afin de valider notre accord pour cette formation.

Après discussions et délibérations, l'assemblée, à l'unanimité :

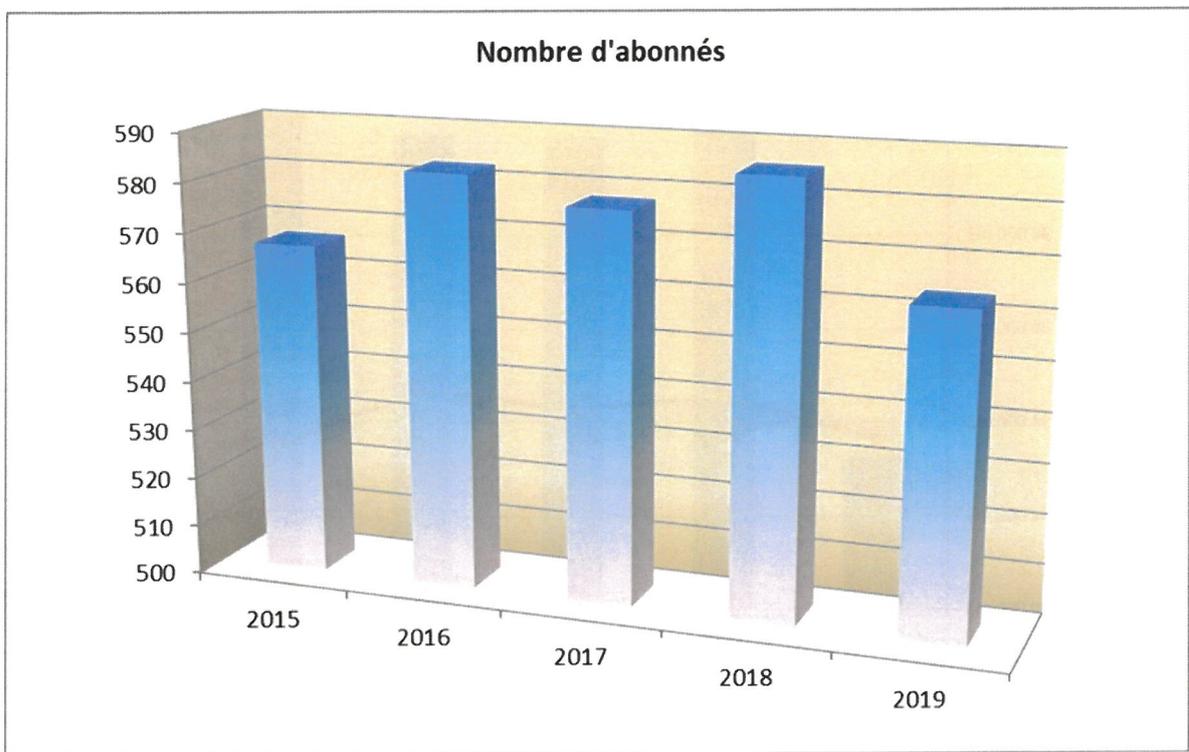
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention pour la formation au bâton de défense pour la police pluri-communale

4/ Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) : Assainissement collectif

Monsieur MARTEL expose :

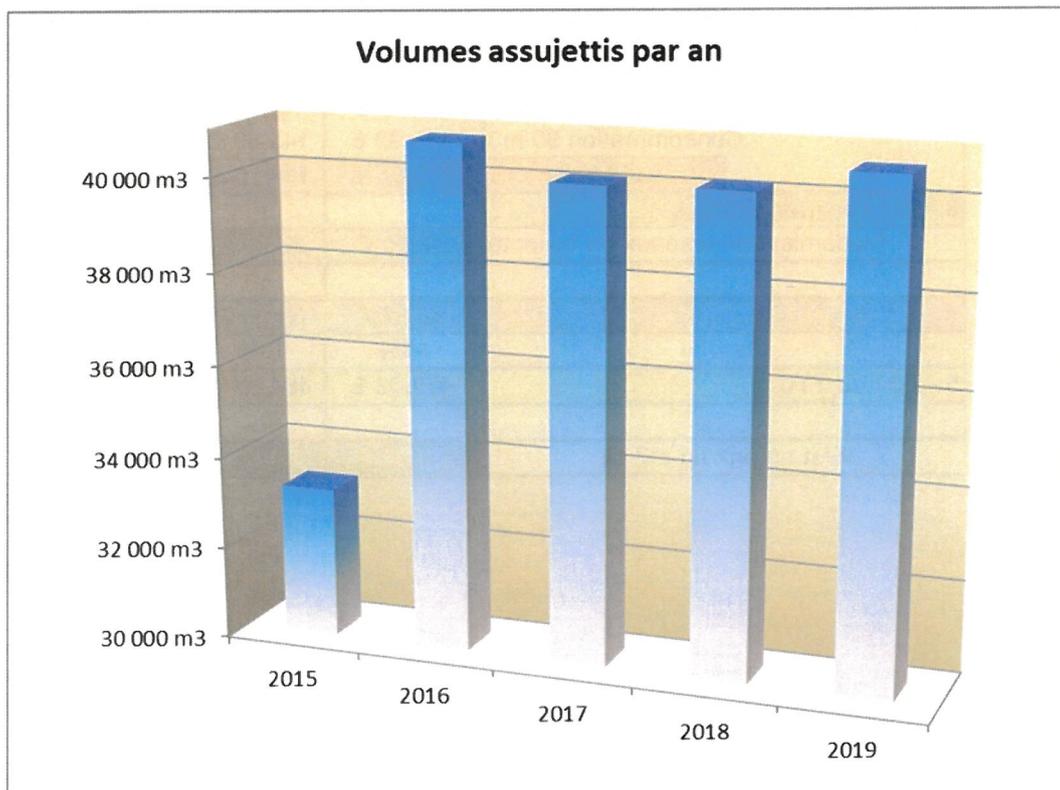
Situation des abonnés

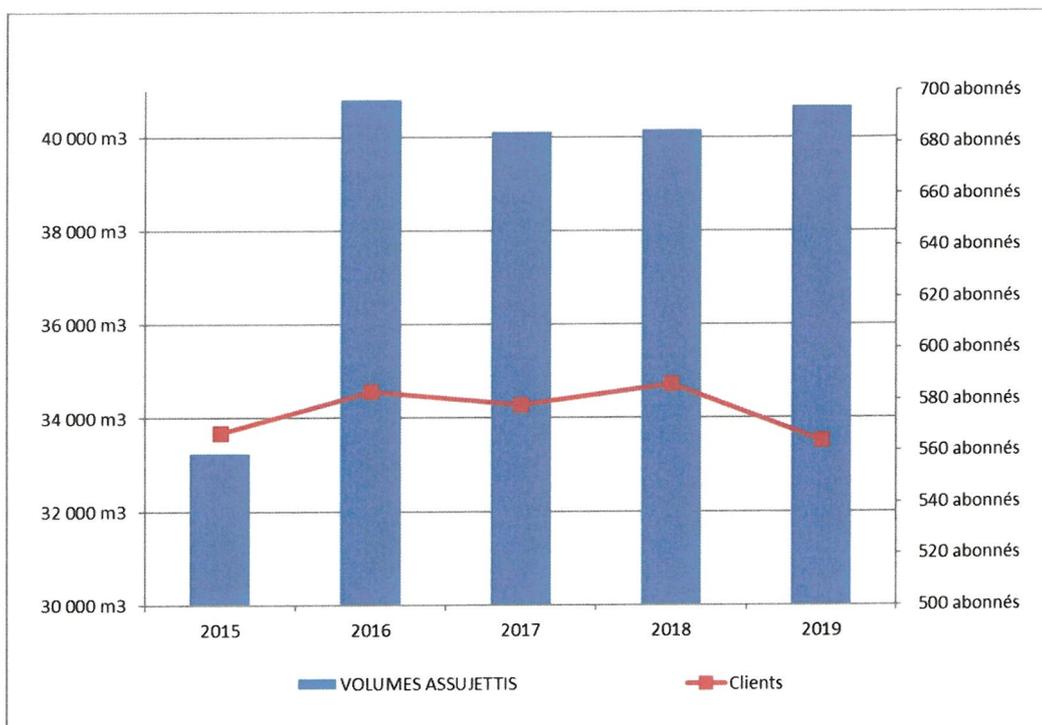
Nombre d'habitants desservis	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	679	682	688	701	703
EVOLUTION N/N-1	-2,86%	0,44%	0,88%	1,89%	0,29%
Nombre de Contrats - abonnés	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	567	583	578	586	564
EVOLUTION N/N-1	1,80%	2,82%	-0,86%	1,38%	-3,75%



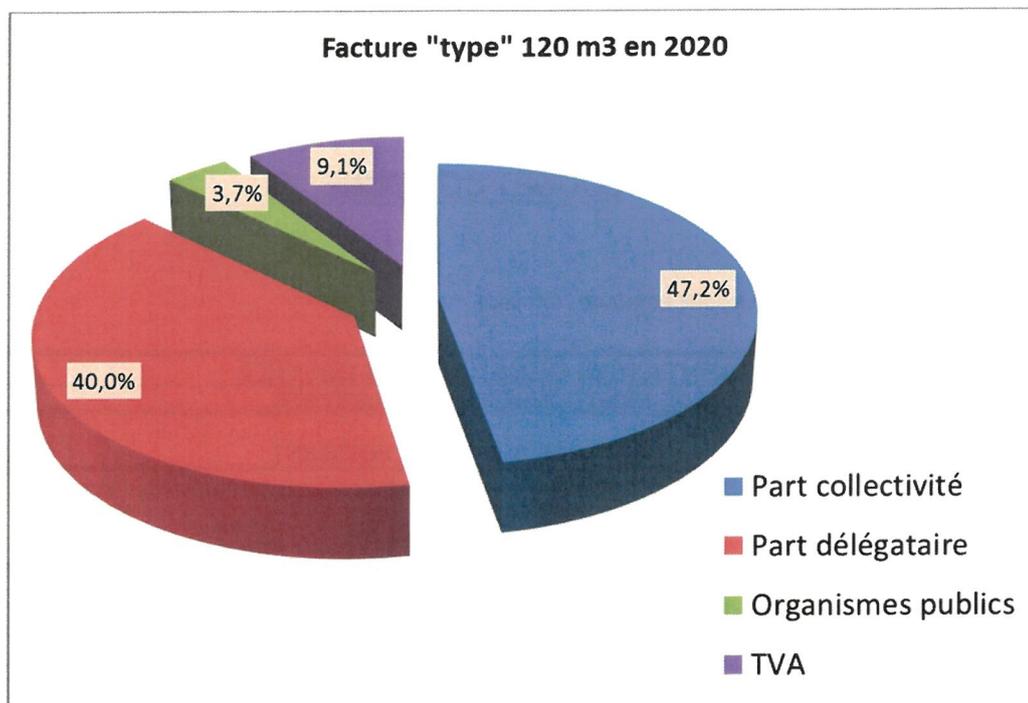
Volumes assujettis

VOLUMES ASSUJETTIS	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	33 243 m3	40 813 m3	40 118 m3	40 162 m3	40 654 m3
EVOLUTION N/N-1	-2,76%	22,77%	-1,70%	0,11%	1,23%
CONSO SPECIF/ABONNE	58,6 m3/ab	70,0 m3/ab	69,4 m3/ab	68,5 m3/ab	72,1 m3/ab
EVOLUTION N/N-1	-4,47%	19,40%	-0,85%	-1,26%	5,17%





Commune de LA ROCHE BERNARD			
Evolution du prix de l'assainissement (base 120m3)			
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	2019	2020	Variation
1 - Part de la collectivité			
Abonnement	35,00 €	35,00 €	0,00%
Consommation 30 m3	27,30 €	27,30 €	0,00%
Consommation 90 m3	166,50 €	166,50 €	0,00%
sous-total	228,80 €	228,80 €	0,00%
2 - Part du délégataire			
Abonnement	32,63 €	33,52 €	2,73%
Consommation 30 m3	16,33 €	16,78 €	2,73%
Consommation 90 m3	139,99 €	143,80 €	2,73%
sous-total	188,95 €	194,10 €	2,73%
3 - Organismes publics			
Modernisation réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	0,00%
4 - T.V.A.	43,57 €	44,09 €	1,18%
	10%	10%	
5 - TOTAL TTC	479,32 €	484,99 €	1,18%
Soit un prix au m3 de	3,994 €	4,042 €	1,18%



Après discussion et délibération, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 sur le Prix et la qualité du Réseau Assainissement tel que présenté ci-dessus et **PRECISE** que le document est accessible à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

5/ Conditions de dépôt des listes des Elus candidats à la CDSP (Commission de Délégation de Service Public)

Monsieur MARTEL expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant :

- qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public;
- que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- que le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Après discussions et délibérations, le conseil municipal décide que :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 membres titulaires, 3 membres suppléants)
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le Maire au plus tard le 28 février jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection lors du prochain conseil municipal.

Monsieur SAVARY expose :

BUDGET COMMUNE

CNE LA ROCHE BERNARD - CNE LA ROCHE BERNARD - CA - 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	278 400,00	254 434,19	0,00	0,00	23 965,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	580 650,00	514 173,80	0,00	0,00	66 476,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	113 560,00	105 901,81	0,00	0,00	7 658,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		972 610,00	874 509,80	0,00	0,00	98 100,20
66	Charges financières	10 000,00	7 624,09	0,00	0,00	2 375,91
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1,97	0,00	0,00	4 998,03
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	2 000,00	0,00			2 000,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		999 610,00	882 135,86	0,00	0,00	117 474,14
023	Virement à la section d'investissement (2)	19 101,50				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	14 100,00	295 599,99			-281 499,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 201,50	295 599,99			-262 398,49
TOTAL		1 032 811,50	1 177 735,85	0,00	0,00	-144 924,35
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	35 500,00	26 799,13	0,00	0,00	8 700,87
70	Produits services, domaine et ventes div	66 700,00	88 566,49	0,00	0,00	-21 866,49
73	Impôts et taxes	505 908,00	510 224,24	0,00	0,00	-4 316,24
74	Dotations et participations	285 592,00	299 467,56	0,00	0,00	-13 875,56
75	Autres produits de gestion courante	108 000,00	116 185,06	0,00	0,00	-8 185,06
Total des recettes de gestion courante		1 001 700,00	1 041 242,48	0,00	0,00	-39 542,48
76	Produits financiers	10,00	1,84	0,00	0,00	8,16
77	Produits exceptionnels	2 000,00	283 177,90	0,00	0,00	-281 177,90
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 003 710,00	1 324 422,22	0,00	0,00	-320 712,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	29 101,50	19 101,50			10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		29 101,50	19 101,50			10 000,00
TOTAL		1 032 811,50	1 343 523,72	0,00	0,00	-310 712,22
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	39 137,38	39 063,87	0,00	73,51
21	Immobilisations corporelles	27 310,00	1 834,64	0,00	25 475,36
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	127 434,50	55 406,59	5 144,74	66 883,17
	Total des dépenses d'équipement	193 881,88	96 305,10	5 144,74	92 432,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	70 750,00	68 809,68	0,00	1 940,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	34 157,06			
	Total des dépenses financières	104 907,06	68 809,68	0,00	36 097,38
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	298 788,94	165 114,78	5 144,74	128 529,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	29 101,50	19 101,50		10 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 101,50	19 101,50		10 000,00
	TOTAL	327 890,44	184 216,28	5 144,74	138 529,42
	Pour information	(2) 499 784,39			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 292,87	16 665,70	0,00	-6 372,83
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	106 681,76	0,00	54 000,00	52 681,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	116 974,63	16 665,70	54 000,00	46 308,93
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	30 532,00	30 443,97	0,00	88,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	336 116,70	336 116,70	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	350,00	0,00	0,00	350,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	310 500,00		29 000,00	
	Total des recettes financières	677 498,70	366 560,67	29 000,00	281 938,03
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	794 473,33	383 226,37	83 000,00	328 246,96
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	19 101,50			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	14 100,00	295 599,99		-281 499,99
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	33 201,50	295 599,99		-262 398,49
	TOTAL	827 674,83	678 826,36	83 000,00	65 848,47

BUDGET ASSAINISSEMENT

CNE LA ROCHE BERNARD - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	33 615,04	20 577,19	0,00	0,00	13 037,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		33 615,04	20 577,19	0,00	0,00	13 037,85
66	Charges financières	1 500,00	-481,03	374,99	0,00	1 606,04
67	Charges exceptionnelles	51 119,81	2 995,90	0,00	0,00	48 123,91
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		96 234,85	23 092,06	374,99	0,00	72 767,80
023	Virement à la section d'investissement (4)	112 693,42				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	20 040,26	20 040,26			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		132 733,68	20 040,26			112 693,42
TOTAL		228 968,53	43 132,32	374,99	0,00	185 461,22
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	61 119,81	87 821,82	0,00	0,00	-26 702,01
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		61 119,81	87 821,82	0,00	0,00	-26 702,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		61 119,81	87 821,82	0,00	0,00	-26 702,01
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	7 367,01	7 367,01			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		7 367,01	7 367,01			0,00
TOTAL		68 486,82	95 188,83	0,00	0,00	-26 702,01
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		160 481,71				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 366,67	19 538,69	0,00	827,98
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00			
	Total des dépenses financières	25 366,67	19 538,69	0,00	5 827,98
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	125 366,67	19 538,69	0,00	105 827,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 367,01	7 367,01		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	8 334,20	0,00		8 334,20
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 701,21	7 367,01		8 334,20
	TOTAL	141 067,88	26 905,70	0,00	114 162,18
	Pour information	6 119,81			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	6 119,81	6 119,81	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	6 119,81	6 119,81	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 119,81	6 119,81	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	112 693,42			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	20 040,26	20 040,26		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	8 334,20	0,00		8 334,20
	Total des recettes d'ordre d'investissement	141 067,88	20 040,26		121 027,62
	TOTAL	147 187,69	26 160,07	0,00	121 027,62
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET CAMPING

CNE LA ROCHE BERNARD - CAMPING MUNICIPAL - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	68 181,69	67 842,67	0,00	0,00	339,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	675,00	0,00	0,00	825,00
Total des dépenses de gestion courante		96 681,69	68 517,67	0,00	0,00	28 164,02
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		107 681,69	68 517,67	0,00	0,00	39 164,02
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	27 391,34	27 080,65	0,00	0,00	310,69
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		27 391,34	27 080,65	0,00	0,00	310,69
TOTAL		135 073,03	95 598,32	0,00	0,00	39 474,71
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	39 641,43	68 286,36	0,00	0,00	-28 644,93
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 900,00	4 364,91	0,00	0,00	535,09
Total des recettes de gestion courante		44 541,43	72 651,27	0,00	0,00	-28 109,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		44 541,43	72 651,27	0,00	0,00	-28 109,84
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
TOTAL		44 941,43	72 651,27	0,00	0,00	-27 709,84
Pour information		90 131,60				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 500,00	0,00	0,00	28 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	44 500,00	281,02	0,00	44 218,98
	Total des dépenses d'équipement	73 000,00	281,02	0,00	72 718,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00			
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	78 000,00	281,02	0,00	77 718,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	400,00	0,00		400,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	400,00	0,00		400,00
	TOTAL	78 400,00	281,02	0,00	78 118,98
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	27 391,34	27 080,65		310,69
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	27 391,34	27 080,65		310,69
	TOTAL	27 391,34	27 080,65	0,00	310,69
	Pour information	96 301,13			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Après discussion et délibérations, l'assemblée :

- PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2020 pour les 3 budgets (commune, assainissement et camping)
- DIT que lors du prochain conseil municipal, les comptes administratifs seront votés

7/ Nouveau règlement du marché

Monsieur PAULAY expose :

La commission Marché qui s'est tenu le 12 novembre 2020 a fait le point sur la saison et sur l'organisation actuelle du marché.

Lors de cette réunion, il a été décidé de modifier quelques éléments du règlement :

- Les horaires du marché ont été changés :
Marché dit d'été (du 1^{er} juin au 15 septembre): début des placements à 7h00
Marché dit d'hiver (du 16 septembre au 31 mai) : début des placements à 8h15
- Rue de Nantes : début du marché au n°56 au niveau du Bar Le dôme (46 auparavant entre Docteur Nagard et Mme Moreau)

Après discussions et délibérations, l'assemblée, à l'unanimité :

- **VALIDE le nouveau règlement du marché avec les modifications précisées ci-dessus**

8/ Convention refacturation suite achats de masques réutilisables par la Communauté de Communes

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a proposé à la commune, qui l'a accepté, de grouper les commandes de masques réutilisables, afin que celle-ci puisse en doter son personnel et ses administrés pour tout ou partie.

La commune a indiqué à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne son besoin en masques réutilisables. Pour satisfaire cette demande, deux dispositifs ont été activés conjointement :

- commande auprès de l'Usine Invisible : 78 unités au prix unitaire de 6,33 € le masque,
- commande auprès de La Fabrik à Chapeaux : 752 unités au prix unitaire de 3,70 € le masque.

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a passé commande des unités précitées et a payé l'intégralité des frais correspondants sur son budget principal.

Par circulaire du 28 mai 2020, la Préfecture du Morbihan a indiqué soutenir financièrement les collectivités territoriales pour l'achat de ces équipements. Cette aide se définit comme suit :

« Sont éligibles au remboursement partiel par l'Etat, les achats de masques à usage sanitaire et les masques à usage non-sanitaire visés par l'arrêté interministériel, en cours de publication, relatif à l'application du taux réduit de TVA aux masques de protection, effectués par les collectivités entre le 13 avril 2020 et le 1er juin 2020. »

Par ailleurs, il a été convenu entre la commune et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, la prise en charge du solde restant dû à parts égales entre la Communauté de Communes et la commune. Le reste à charge pour La Roche-Bernard s'élève à 1 223.46 €.

Une convention jointe en annexe de la présente délibération précise la somme due par la commune et les modalités de paiement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe afin de payer à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne sa quote-part suite à sa commande de masques réutilisables.**

9/ Convention WIKER

Mme MARCHAL expose :

Le 30 novembre, un représentant de WIKER est venu présenter ce service aux habitants et proposer une formule d'adhésion. La plateforme a été mise en place par la commune au 1^{er} confinement. Elle permet de mettre à jour des informations sur les commerces locaux, les différentes animations prévues sur la commune

Mme MARCHAL propose que la commune signe une convention avec WIKER afin d'assurer la gratuité pour les commerçants locaux.

Le tarif annuel de l'abonnement s'élève à 600 € TTC avec une durée d'engagement de 36 mois.

• Le pack commune comprend :

- La création d'une plateforme pour la commune
- L'activation des annuaires réservés aux communes adhérentes : services publics, balade et patrimoine, professionnels de santé
- L'accès à la location d'encart publicitaire
- L'accès à l'assistance téléphonique
- L'accès à la création et l'administration des fiches et pages de la commune

Après discussion et délibération, l'assemblée, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention de partenariat**

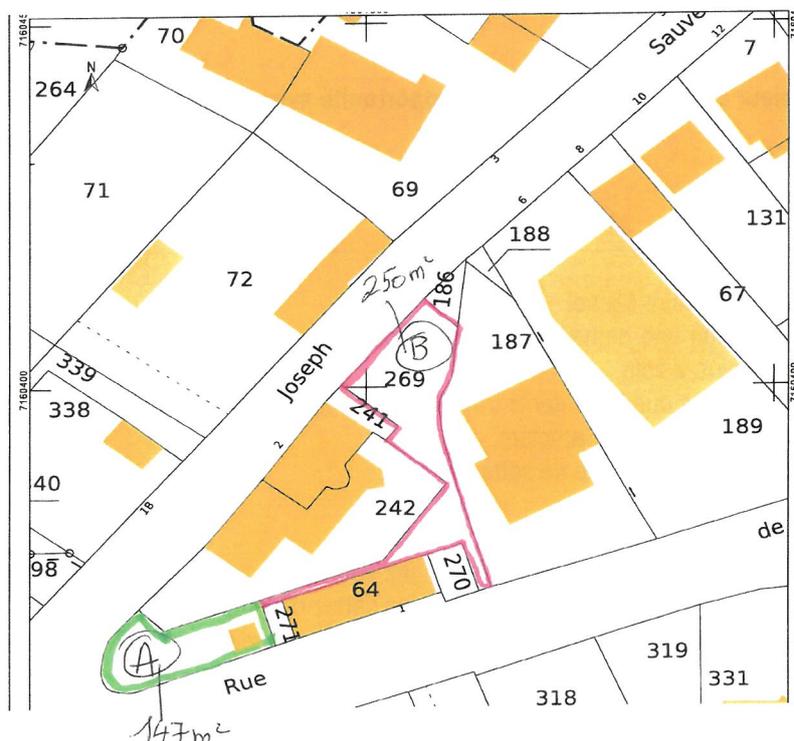
10/ Vente parcelle AT 269

Monsieur Paul MARTEL expose :

La commune a reçu une offre d'achat de la part de la SCI VETO ROCHE VILAINE de Nivillac

Monsieur Paul MARTEL propose de céder cette parcelle d'une contenance de 2a 50 environ, soit pour un montant total de 15 000 €

Il est précisé que les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Paul MARTEL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

CONSIDERANT QUE le bien a une valeur inférieure à 75 000 € et que dans ce cadre, les services de France Domaine ne transmettent plus d'estimation relative à la valeur vénale du bien,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la cession de la parcelle AT 269 pour une superficie totale de 2a 50 environ pour un montant de 15 000 € à la SCI VETO ROCHE VILAINE**
- **PRECISE que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

11/ L'inclusion numérique

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil d'une proposition de Monsieur Le Maire de Nivillac, de recruter un conseiller numérique dans le cadre d'un projet pluri-communal.

Aujourd'hui, le plan de relance du Gouvernement a réservé une enveloppe globale de 250 millions d'euros à l'inclusion numérique, portée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre de France Relance. Le 17 novembre dernier a été annoncé le financement de 4 000 postes de conseillers numériques qui travailleront pour le compte des collectivités territoriales et des structures locales privées à l'accompagnement des publics rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique.

L'Etat prendra en charge 100 % de leur salaire à hauteur du SMIC sur 2 ans ou 70% pour 3 ans (soutien financier de 50 000 € par poste sur 24 mois)

La collectivité territoriale pourra compléter la rémunération du conseiller numérique, si elle le juge utile, et pourra décider de l'embaucher au-delà de 24 mois, la convention avec l'Etat durant au maximum 36 mois.

- **Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis sur l'opportunité de s'inscrire dans cette démarche**

Les membres du conseil :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à étudier cette opportunité avec les communes de Nivillac et Saint Dolay**

12/ Questions diverses

◆ Panneaux pour Ecole Saint-Michel

L'école Saint-Michel a fait une demande pour mettre des panneaux au niveau du Chemin du Pâtis afin de mieux se faire connaître, d'être plus visible.

Monsieur Le Maire propose que les enfants travaillent sur ce projet afin de les impliquer, tout en respectant le caractère patrimonial de notre Petite Cité de Caractère.

La Directrice de l'Ecole sera informée de cette décision.

◆ Prise de RDV en ligne pour les CNI/PSP

La société SYNBIIRD, spécialiste de la prise de rendez-vous en ligne a fait une présentation de son service qui permet un gain de temps pour la prise de rendez-vous pour les cartes d'identité / passeports.

Cette solution pourrait nous faire économiser un temps au téléphone (estimé à 33 jours par an) et s'adapte parfaitement à notre fonctionnement en ayant la possibilité de réserver des créneaux aux personnes du canton et aux familles le mercredi par exemple. Avec le rappel du rendez-vous, la veille par SMS, cela évite les oublis fréquents des usagers.

Cela aurait un coût d'environ 1 300 € par an pour 4 000 rendez-vous. La prise de rendez-vous pourra néanmoins se faire encore par téléphone pour les personnes ne sachant pas utiliser l'outil informatique. La formation à l'application est comprise dans le montant.

◆ Plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports met en place des mesures destinées à favoriser la continuité pédagogique dans les écoles grâce au développement des services numériques.

Suite à un courrier émanant de l'académie de Rennes, la commune a donc été sollicitée par l'Ecole Saint-Michel qui souhaite équiper ses classes.

L'Etat peut financer jusqu'à 70 % des dépenses et les 30 % restant serait à la charge de la Commune.

Les dossiers sont à déposer avant le 1^{er} mars 2021.

◆ Campagne de Vaccination

Au niveau de département, il y a 8 centres de vaccinations. Idéalement, il y en a 1 pour 100 000 habitants.

Sur notre territoire, un centre de vaccination s'est ouvert à Muzillac (bâtiment du centre de loisirs – utilisé à 80 % pour ce service) depuis le 25 janvier dernier.

Pour le bon fonctionnement de ce centre, il faut des bénévoles. Un roulement se fait avec toutes les communes de Arc Sud Bretagne.

Les bénévoles doivent être présents 2 fois 4 demi-journées. Il est prévu que les volontaires pour la commune de La Roche-Bernard soient présents la semaine du 15 au 19 février 2021.

Un mail sera envoyé à tous les conseillers afin de connaître leur disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance vers 22 h45



